SPECTACLES et CONCERTS

A ROUBAIX

Maison des Tramways
Ce soir, à 8 heures
— A L'ÉCRAN : —
L'Insaisissable FREDDY
un drame d'aventures sensationnelles
L'Indomptable Diavolo
comédie comique
— : SUR SCENE : —
Calino et sa partenaire
duettistes militaires

CASINO DE ROUBAIX
Ce soir, à 8 h. 30
le programme le plus formidable donné à ce jour : 2 grands films
FLAGRANT DÉLIT
avec Blanche Montel et Henry Garat
avec toutes les vedettes françaises et américaines et partie en couleur
Paramount en Parade
Vendredi prochain, reprise de
LA NUIT EST A NOUS

COLISÉE Téléphone : 4-96 Roubaix
Ce soir, à 8 h. 30 :: Galeries, 3 fr.
Une merveilleuse comédie parlée et chantée en français
FLAGRANT DÉLIT
et
Maurice CHEVALIER, entouré des plus grandes vedettes françaises et américaines, dans
Paramount en Parade
féerique revue cinématographique
Grande semaine gaie
PROGRAMME DE GALA
Prix habituels

A WATTRELOS

Ciné JACOBS, Wattrelos
Cette semaine, Maurice Chevalier dans LA GRANDE MARE, film 100 % parlant et chantant ; les Actualités sonores et parlantes ; LA MAISON GRISE, drame.
Demain : DANCING PERMANENT

A TOURCOING

OLYMPIA
CINÉ-DANCING (Tél. 3-81)
Matinée à 3 h., soirée à 8 h.
A l'Ouest... rien de nouveau
La plus grande réalisation sonore :
CASSE TON PIANO, com. sonore
GAI ! GAI ! BATISSONS !
dessins animés
ACTUALITES PARLANTES
DANCING de 3 h. à 11 heures

Au Fresnoy
CINÉMA :: SKATING :: DANCING
CINÉMA à 20 heures
Séance permanente de 15 à 23 h.
LE GRAND FILM DE GUERRE
A L'OUEST ...
rien de nouveau
Le plus distingué dans toute l'histoire du cinéma
ATTRACTIONS SONORES
Actualités sonores et parlantes

PONT-DES-PLATS
9, r. du Chevalier-Bayard, Tourcoing
(Téléphone : 18-13)
A partir du Samedi 2 au Jeudi 7 Mai, changement complet du programme. — Deux vedettes : Betty Amann et Henrich George dans :
Le Forçat de Stamboul
superproduction dramatique ;
Wallace Beery, Louise Broocks et Richard Arlen dans : LES MENDIANTS DE LA VIE, aventures dramatiques ; — GARE DESSOUS, comique.
Dimanche 3 Mai
BAL PERMANENT de 3 h. à 11 h.
sous la direction de M. Bringier

TOURCOING-HIPPODROME
Ce soir, à 8 h. 30
A l'Ouest..,
rien de nouveau
la plus formidable réalisation de guerre ; Pathé-Journal ; Actualités Fox Movietone ; 15 minutes de fou rire avec : Gai ! Gai ! Bâtissons !...
Samedi prochain, reprise de
LA NUIT EST A NOUS

A LILLE

AUJOURD'HUI SAMEDI
Alhambre. — 20 h. 30 : Déshabillez-vous !
Familia. — Permanent : 10 h. 30 à 19 h. ; soirée : 20 h. 30 : La folle Aventure.
Variétés. — 20 h. 30 : La Femme que j'ai tué.
Gambe. — 15 h. 15 et 20 h. 30 : Ma Cousine de Varsovie.
Omnia. — 15 h. 15 et 20 h. 30 : David Golder
Union. — 20 h. 30 : Travail d'Emile Zola.

Etabl'ssement BEUDAERT
6, r. du Fg de-Roubaix, 6, LILLE
Dim. et Fêtes, Grand BAL à partir de 15 h.
DEUX ORCHESTRES

LILLE

MANIFESTATION MOUVEMENTÉE

DES COLLISIONS SE SONT PRODUITES, HIER SOIR, A VAUBAN ENTRE ONVRIERS SOCIALISTES ET ÉTUDIANTS DES FACULTÉS CATHOLIQUES

La section lilloise du Parti Socialiste organisait hier, à Vauban, à l'issue des courses cyclistes, une manifestation à l'occasion de l'inauguration du fanion du groupe Jules Guesde, de la Jeunesse socialiste.

Dès 18 h. 30, 800 manifestants s'assemblaient derrière la Fanfare l'Union à l'angle de la place de Tourcoing et du boulevard Vauban.

Des étudiants des Facultés catholiques se groupaient dans le même temps sur les trottoirs du boulevard Vauban, de la rue Colbert à la rue Auber.

Des discussions assez vives s'élevèrent aussitôt ; les étudiants des facultués catholique interpellant les manifestants socialistes, ceux-ci répondant en les accusant d'être affiliés aux Jeunesses patriotes.

A 18 h. 30, M. Roger Salengro dut intervenir de la façon la plus pressante pour éviter des incidents plus sérieux. Tout cependant semblait devoir rentrer dans le calme et la Fanfare l'Union avant de se mettre en branle executait l'Internationale, quand des corps à corps se produisirent à l'angle du boulevard Vauban et de la rue Auber. Ces collisions furent très vives et le service d'ordre de police qui voulait les empêcher, se trouva débordé par l'ardeur des belligérants. Les coups pleuvaient de part et d'autre et on nota, à l'issue de la mêlée, quatre contusionnés chez les socialistes et deux chez les étudiants catholiques dont un avant roulé sur le trottoir, fut relevé ensanglanté et les vêtements en lambeaux. Il put être dégagé grâce à l'intervention de M. Salengro qui entraîna les manifestants par la rue Colbert vers la place Catinat.

De nouveaux incidents éclatèrent à l'angle du boulevard Vauban et de la rue Colbert. Des habitants, par les fenêtres, à l'aide de projectiles, prenaient parde dans la mêlée, jetant même des seaux d'eau sur les combattants.

A nouveau, M. Salengro prêcha le calme et le cortège réformé reprit sa marche vers le kiosque où place Catinat s'opéra la remise du drapeau.

Là, le député-maire harangua la foule qui s'élevait à ce moment à environ 1.500 personnes et lui montra « le danger qu'il y avait de répondre aux provocations ».

A ce moment, M. Piacentini, commissaire, chef des gardiens de la paix, arrivé sur les lieux avec des renforts de police, fit une démarche près du recteur des Facultés catholiques pour lui demander d'user de son autorité afin de faire rentrer dans les locaux de l'Université les étudiants en bataille. C'est ce qui se fit immédiatement.

La fête de gymnastique et le concert prévus place Catinat se déroulèrent alors, tandis que tout rentrait dans le calme.

VOL DE BIJOUX

Mme Lefebvre demeurant 81, rue de Gand, a déposé plainte à la police pour vol d'une broche en platine d'une valeur de 3.000 fr.

Mme Lefebvre, dimanche dernier, a épinglé sa broche sur sa robe. Une personne de son entourage atteste que vers h. 30 Mme Lefebvre possédait encore le bijou.

Dimanche soir Mme Lefebvre s'est déshabillée et elle est incapable de se souvenir si elle a enlevé la broche en question.

Ajoutons que ce n'est que mardi que le vol fut constaté.

On procéda à une visite minutieuse du logement, mais on ne retrouva rien.

Mme Lefebvre se décida à porter plainte à M. Bonguet, commissaire du 2e arrondissement.

La sûreté avisée procède actuellement à une enquête et on recherche le voleur.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

ABUS DE CONFIANCE. — Louis Bergens, 37 ans, sans profession, 18, rue Chanzy, à La Madeleine, avait été condamné par défaut à trois mois de prison pour avoir détourné une baladeuse sur laquelle se trouvaient des poids, une balance et diverses marchandises au préjudice de M. Félix Vanneker. Sur opposition, à l'audience du 1er mai, Bergens déclara qu'il était associé avec Vanacker. Afin de convoquer à nouveau ce dernier, le Tribunal a renvoyé l'affaire au 8 mai.

COUPS. — Jules Broucke, charretier à Saint-André, 118, rue de Mesines, avait porté des coups à Julia Maran. 25 francs d'amende.

UN ACQUITTEMENT. — P. F. était poursuivi pour s'être immiscé le 12 janvier 1931, dans le transport de lettres d'un poids d'un kilog ou au-dessus et dont le port est exclusivement confié à l'administration des Postes.

Le procès-verbal, dressé par cette administratio, mentionnait que l'inculpé, était porteur de 90 lettres écrites à son domicile à Bruxelles, non affranchies, et destinées à diverses localités du Nord et du Pas-de-Calais et de la Moselle.

Le Tribunal, estimo que la prévention n'étant pas établie, il y a lieu d'acquitter P. F. les lettres trouvées sur lui à l'occasion de la visite douanière à la gare frontière, étent des lettres écrites par lui, et devant être par lui expédiées en France ; que P. F. avait parfaitement le droit de mettre ces lettres à la poste où bon lui semblait et que ce fait ne saurait avoir le caractère d'une immixtion dans le service des Postes dont l'administration a le monopole, laquello immixtion consiste à transporter des lettres pour le compte d'autrui et à en retirer rémunération et profit, préjudiciable au monopole.

ABANDON DE FAMILLE. — Jean Naessens, 45 ans, magasinier à Roubaix 134 bis, Grande Rue, ne s'est pas acquitté des termes d'une pension alimentaire mise à sa charge, au profit de sa femme. 25 fr. d'amende (Me Tierny).

VOL. — Jean Dejneghère, 24 ans, tourneur en fer à Wattrelos, avait frauduleusement soustrait deux pompes d'une valeur de 200 francs au préjudice de M. Beulque. 3 mois avec sursis et 25 francs (Me Flipo).

TROMPERIE COMMERCIALE. — Lemmens Ivon, 44 ans, boulanger à Lille, 228 rue de Paris, était poursuivi pour avoir trompé ou tenté de tromper les acheteurs sur la quantité des choses livrées, en l'espèce des pains dits « boulots » qui, devant avoir un poids de 800 grammes, aux termes de l'arrêté municipal, comportaient des manquants de 15, 20 et 25 grammes, et des pains dits « demi-baguettes » de 350 grammes qui avaient un manquant de 15, 20, 25, 35 et 40 grammes

Le Tribunal a condamné Lemmens à 50 francs d'amende et a ordonné l'insertion du jugement dans cinq quotidiens, dont le « Réveil du Nord ».

AFFAIRES DIVERSES. — 8 jours par défaut et 25 francs d'amende à Arthur Desmazures, tisserand à Roubaix, 183, r. Decrème, qui avait été trouvé en état d'ivresse en récidive.

— Pour le même délit, Bruyneel Valery colporteur à Lille, 159, rue Gustave Delory, est condamné par défaut à 6 jours et 25 francs d'amende.

— 16 francs d'amende à Norbert Leleu, pâtissier à Lille, 74, rue Faidherbe, qui avait commis une infraction à la police des chemins de fer en sautant d'un train non complètement arrêté. (Me Molthy). Il paiera en outre 12 fr. 50 de dommages-intérêts à la Compagnie du Nord.

— Un autre pâtissier, Haneu Marcel, demeurant à Seclin, 1, rue Carnot, qui avait voyagé en chemin de fer sans être muni d'un billet régulier, a été condamné à 16 fr. d'amende, au paiement du prix du billet, à 12 fr. 50 de dommages-intérêts. Le jugement sera en outre affiché en 20 exemplaires dont le coût restera à la charge du contrevenant.

— 25 r. d'amende par défaut à Paul Surelle, manœuvre, demeurant à Wasquehal, écluse du Triez, pour avoir voyagé en chemin de fer d'Arras à Lille sans billet. Indépendamment du prix du billet, il paiera 12 fr. 50 de dommages-intérêts, plus le coût de l'affichage du jugement.

— 15 jours à César Carpentier, sans profession ni domicile, pour vagabondage.

— 10 jours pour le même délit à Daniel Deboudt, sans profession ni domicile.

— 8 jours et 1.062 fr. 50 d'amende à François Legle, marinier, sans domicile fixe, pour importation de 17 kilos de tabac belge.

— 15 jours à Hubert Schenaerts, boulanger à Croix, 36, rue du Boulevard, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Même peine pour la même délit à Julia Boccquel, coupeuse à Kain (Belgique).

PETITES NOUVELLES

Qui a tamponné ? — Mercredi, à minuit, M. Lucien Ghesquière, 28 ans, dessinateur, rue de la Plaine, fut accroché par une auto au moment où il descendait du tramway L. L'automobiliste a tendu sa carte de visite, mais le blessé ayant répondu qu'il n'avait aucun mal, l'auto continua sa route vers la porte d'Arras. Cependant M. Lucien Ghesquière fut transporté à l'hôpital de la Charité où l'interne de service constata la fracture d'une côte. M. Ghesquière voudrait bien connaître le propriétaire de la voiture tamponneuse.

Renversée. — Angle des rues d'Austerlitz et d'Iéna, l'auto de Dubois Alb, boucher, 40, rue Gantois, a renversé Mme Villette, 106, rue Paul Lafargue, qui circulait en vélo. Blessée au genou droit.

Vol. — M. Henri Decole-Bojardin, 35, rue Saint-André, a porté plainte à la police pour vol de son trench-coat, d'une valeur de 500 fr. La sûreté a été avisée.

MARIES, pour vos portraits ; **MAMANS,** pour vos bébés et communiants adressez-vous en confiance à **l'artiste-photographe LECHANTRE, 28, rue des Fabricants, Roubaix,** Téléphone 1836.
Ne croyez pas les faux bruits répandus par des personnes intéressées ; les **prix** sont à la portée de **toutes les bourses** ; pour vous en convaincre n'hésitez pas à venir vous renseigner, le meilleur accueil est réservé à tous.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WAMBRECHIES

UNE AUTO FRACTURA LA JAMBE D'UN PIETON

Jeudi à midi, M. Prosper Degand, ouvrier agricole, 42 ans, domicilié au hameau du Chien, à Quesnoy-sur-Deûle, a été violemment tamponné par l'auto de M. Despatures, demeurant, rue du Touquet à Wambrechies.

M. Degand a été soigné dans une pharmacie où un docteur constata une fracture de la cuisse droite.

On l'a transporté aussitôt à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

La gendarmerie enquête sur les responsabilités de l'accident.

SAINT-ANDRÉ

Un ouvrier tomba du tramway. — Jeudi après-midi un grave accident s'est produit rue de Lille. Deux ouvriers attendant le tramway se dirigeant sur Lille, pr : du kiosque de a Mairie ne le virent pas arriver à temps. Cependant le nommé Pier : Pas, 54 ans, demeurant 5, rue Lalau à Lille, sauta prestement, et à contre voie, sur le car. Sa camerade, moins egilo, ne put l'imiter, ce que voyant, Pierro n'hésita pas un instant et redescendit du tramway en marche.

Mal lui en prit car il tomba lourdement sur la chaussée où il resta inanimé.

Le blessé perdait le sang en abondance et était grièvement atteint à la tête. Après avoir reçu un pansement sommaire chez M. Ricquier, pharmacien, rue de Lille, il fut transporté d'urgence à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

A qui le cheval ? — Dans l'après-midi de jeudi, un hospitalisé aux Incurables, M. Cnudde, r était un cheval qui vagabondait, rue de Lambersart. Le cheval, blessé, et qui porte un matricule à l'un de ses sabots, a été « mis en auberge » à l'Estaminet du Bel Air, en attendant que son propriétaire vienne le réclamer.

HELLEMMES

Accident du travail. — Mlle Mouquet Odile, enveloppeuse, 18 ans, demeurant rue de Rivoli, à Lille et travaillant pour le compte d ela Société Anonyme de Retorderie et Câblerie, 17-19, rue Sadi-Carnot à Hellemmes, est tombée sur un tuyau à vapeur, dans la cave de la retorderie. Dans sa chute elle se fit des brûlures étendues à la jambe et à la cuisse gauche, ainsi que des brûlures à la jambe droite. Incapacité de travail de 15 jours.

AMATEURS T. S. F.
RADIO-ETMA, 96, rue de Mouvaux, ROUBAIX, vous invite à venir entendre son super cinq lampes à 600 francs.
— Puissance — Sélectivité —

ARMENTIERES

DEPUIS 4 MOIS UN SUICIDE ETAIT RESTE SUR SON LIT

Hier vers 18 heures, la police était prévenue que des mauvaises odeurs se dégageaient d'une chambre sise au numéro 8 de la place Thiers.

Or, depuis plus de 4 mois on n'avait pas aperçu le locataire, M. Desreumaux âgé de 60 ans, qui vivait seul.

La police fit ouvrir et trouva sur son lit le corps presqu'entièrement décomposé de M. Desreumaux, qui s'était suicidé en se tirant une balle de revolver dans la bouche. On ignore jusque maintenant les causes de ce suicide.

LA FÊTE DU PREMIER MAI

La Fête du Travail s'est passée hier, à Armentières, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Il n'est pas dans les coutumes locales de cesser le travail le 1er mai. Il n'y eut donc hier que très peu de chômeurs, à part les ouvriers de la société « La Laborieuse » et autres groupements ouvriers dont le personnel avait congé.

Dans l'après-midi, il yeut une conférence à la Coopérative « D'Avenir », qui fut faite par M. Gustave Durlez, conseiller municipal.

LA FÊTE DES POMPIERS

C'est demain dimanche 3 mai qu'aura lieu la fête annuelle des pompiers. Départ de la caserne à 10 heures. Revue place Chanzy à 10 h. 30, par la Municipalité. Démonstrations à 10 h. 45, quai de Beauvais avec tous les appareils.

Banquet à 14 heures, salle Excelsior, sous la présidence de M. le Maire.

Bal à 21 heures, réservé aux invités et aux membres de la Compagnie, ainsi qu'à leur famille.

QUI A PERDU ?

Vendredi, vers 10 h. 45, une dame a trouvé rue de Dunkerque, un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent. La trouvaille a été déposée au commissariat de police, où on peut la réclamer.

E. BARRIERE
MARCHAND-TAILLEUR
79, Rue de l'Epeule — ROUBAIX
(à cinq minutes de la Gare)

La Maison qui habille - le mieux - au prix de
280 fr.

DUNKERQUE

UN HOMME EST FRAPPE DE PLUSIEURS COUPS DE COUTEAU

Son agresseur est en fuite

Dans le bâtiment P. des baraquements situés aux chantiers de France, à Dunkerque, un individu a lâchemant frappé de 7 coups de couteau le manœuvre Frantz Pierkola, 22 ans, manœuvre polonais.

On ne peut définir la cause de cette agression dont la jalousie serait le fucleur.

Le coupable, son coup fait, s'est enfui. C'est un nommé Pirous Antoni, 20 ans. Il est vêtu d'un costume marron et coiffé d'une casquette de jockey.

Un témoin de la scène Joseph Kozlol a pansé le blessé qui porte 6 coups de couteau à la tête et à la tempe gauche. La lame de l'arme a coupé à deux endroits différents l'étoffe du veston que porte Pierkola et qui indique que ce dernier a été sauvagement frappé. La police est intervenu et a recherché vainement le coupable.

On ne sait si les blessures de l'agressé sont graves et les renseignements recueillis sur Pierkola sont des meilleurs. C'est un honume doux et qui ne boit jamais. Il portera plainte contre son agresseur.

LA POLICE EST REQUISE

Les gardiens de la paix ont été requis rue des Casernes de la Marine, par le patron d'un établissement où des individus qui ont d'ailleurs pris la fuite à l'arrivée du guet, ont brisé une table et des chaises. Ils ont manifesté en s'en allant l'intention de revenir pour tout briser. L'un des énergumènes serait connu. Ce serait un sieur S..., domicilié rue de la Paix, à Dunkerque. Les recherches sont entreprises.

MENUS FAITS

Les Contraventions. — Pour stationnement de son automobile du coté non autorisé, le représentant de commerce Sall Gaston, 22 ans, rue Cosserat, 23, à Amiens, a été verbalisé.

Les enquêtes. — On enquête contre X. sur la plainte de André Minart, 23 ans, peintre en bâtiment, 27, rue de l'Amiral Ronarch, pour vol d'une montre-bracelet, d'un stylo et d'une paire de gants.

Port d'arme prohibée. — On enquête également contre le nommé Maurice R... 23 ans, loueur de taxi à Saint-Pol-sur-Mer, rue Thiers, pour port d'arme prohibée.

Comptoir Tourquennois d'Outillage

195, rue de Menin, 195
TOURCOING
(ouvert le dimanche)
Pinces à couder, véritables « NOVA »
9 : 13,20 — 11 : 13,05
13 : 15,80 — 16 : 16,35
21 : 18,70 — 23 : 18,45
Outillage de jardin, grillage, carton bitumé, etc., etc...

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

A Watten. — Pour chariot circulant à gauche de la route, le cultivateur André Dalle, de Wulverdughe, a été verbalisé.

A Dunkerque. — Les gendarmes de la brigade poursuivent les nommés Edmond Vanbelle, docker à Coudekerque-Branche et Giadello Paul, 28 ans, électricien, de Bergues qui sont verbalisés pour ivresse manifeste publique.

A Gravelines. — Gustave Brabant, 35 ans, matelot, est l'objet de poursuites pour ivresse manifeste et publique.

A Bergues. — Alphonse Lechangeur 30 ans, docker, domicilié à Dunkerque. s'est fait pincer par la gendarmerie au moment ou il circulait en vélo à gauche de la route.

A Saint-Pol-sur-Mer. — Arthur Dubois docker, est l'objet de poursuites pour transport de deux personnes sur son vélo.

MALO-LES-BAINS

Les vagabonds. — La gendarmerie de Rosendael a procédé à l'arrestation de la nommée Lucie Hermand, 30 ans, sans domicile fixe, laquelle se trouvait en flagrant délit de vagabondage. Cette personne a déclaré avoir travaillé dans des cafés de Malo. Déférée au Parquet elle a été écronée.

Un sieur Berquet, 38 ans, chiffonnier, qui se trouvait avec elle fut également appréhendé, mais on le relaxa après interrogatoire.

GRAND-FORT-PHILIPPE

Accident de travail. — Brunet Julien 18 ans, ouvrier charpentier, occupé à faire des réparations à bord d'un bateau pour le compte de M. Minet-Hannequin constructeur de navires, s'est rentré un bout de bois dans la main en rabotant. Un repos de 12 jours lui est prescrit.

WATTEN

Une arrestation. — Les gendarmes ont arrêté en flagrant délit de mendicité, le sieur Marcel Albuin, sans domicile fixe. Ce mendiant compulsion faite des bulletins de police criminelle était aussi un interdit de séjour, ce qui fait que déféré au Parquet de Dunkerque, il a été aussitôt écroué.

GRAVELINES

Quel est cet individu ? — Le rentier Charles Vancassel, 79 ans, en l'absence de son fils a reçu un individu chez lui, lequel a déclaré être policier et... guérisseur. Comme policier, il a fouillé toutes les armoires et enlevé une somme de 350 francs.... comme guérisseur, il a exigé que le vieillard embrasse les statues placées sur la cheminée, afin que tous les maux quittent la maison.

M. Charles Vancassel a cru reconnaître dans ce bizarre personnage un sieur B... et ce dernier a été interrogé. Il a nié les faits si bien que faute de preuves on dut le relaxer.

VALENCIENNES

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

AUDIENCE DU 30 AVRIL

Valenciennes. — Pour blessures involontaires : 50 francs d'amende avec sursis et 5 francs d'amende à Fernand Dubois, 30 ans, conducteur d'auto, à Fourmies.

— Pour infraction au code de la route et ivresse : 30 et 5 francs d'amende à Salvator Maggio, 44 ans, marchand forain.

AUDIENCE DU 1er MAI

Denain. — Pour coups : 8 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende à Stanislaw Sloviskowski, 36 ans, manœuvre.

Fresnes. — Pour banqueroute simple : Un mois de prison à Henri Schenck, 42 ans, commerçant.

Mortagne-du-Nord. — Pour coups : 50 francs d'amende à Henri Broutin, 48 ans, journalier.

Quiévrechain. — Pour abus de confiance et trafic d'influence : Un an de prison et 25 francs d'amende par défaut, à Antoine Glapa, 29 ans.

— Pour coups : 50 francs d'amende par défaut à Karl Zeigl, 21 ans, ajusteur.

Saint-Amand. — Pour coups : 30 fr. d'amende avec sursis à Pierre Stolek, 34 ans, manœuvre ; 50 fr. d'amende à Bronislaw Krajowski, 25 ans, manœuvre.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès-verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale contre R. B., à Hergnies, pour excès de vitesse avec son automobile ; contre P. G., rue du Rempart, pour stationnement irrégulier de son automobile sur la voie publique ; contre B. W., rue de Lille, pour installation d'étalage sur la voie publique sans autorisation ; contre A. H., à Herbignies, pour avoir doublé un véhicule à l'intersection de rues.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

Les accidents du travail. — Tracheman Ignace, 29 ans, soudeur, contusion gros orteil gauche, 15 jours ; Chatelain Lucien, 46 ans, chaudronnier, plaie contuse coude droit, 15 jours ; Dubois César, 25 ans, pontonnier, piqûre 2e orteil plante pied gauche, 10 jours ; Rémy Rene, 18 ans, ébarbeur, plaie conjonctive œil gauche, 12 jours ; Pécavez Ferdinand, 27 ans, riveur, contusion légère globe oculaire droit, 12 jours ; Leleux Félix, 44 ans, chaudronnier, plaie contuse arcade sourcilière gauche, 12 jours ; Honoré Henri, 47 ans, forgeron, brûlure étendue angle externe œil droit, 12 jours ; Haudegond Claude, 25 ans, tourneur, plaie sous inguéale index droit, 10 jours ; Dusséaux Jules, 42 ans, chauffeur, plaie contuse superficielle jambe droite, 10 jours ; Gallier André, 20 ans, tourneur, contusion œil gauche, 15 jours ; Plichon Adolphe, 44 ans, mineur, plaie contuse bord cubital index droit, 15 jours ; Dupont Henri, 53 ans, raucheur, plaie contuse gros orteil droit, 15 jours ; Payen Gaston, 22 ans, ajusteur, plaie contuse médous gauche, 15 jours.

A l'honneur. — M. Duburque, maréchal des logis-chef et M. Poulain, des brigades de gendarmerie de Denain, viennent d'être, pour leurs titres de guerre, inscrits au tableau de concours pour la médaille militaire.

ESCAUTPONT

Acte de sabotage sur la Route Nationale. — Pendant la nuit du 30 avril au 1er mai, ont entre la ferme Wattel et les corons des mines, dépavé la Route Nationale de Valenciennes à Condé sur une longueur d'environ 1 m. 50 et sur toute la largeur du pavé. Heureusement, aucun accident n'a été enregistré. La gendarmerie de Condé prévenue s'est rendue vendredi matin sur les lieux et le service de la voirie a procédé au repavage de la route. Une enquête est ouverte.

HASPRES

Un cycliste se jette contre une automobile. — Vers 17 h. 30, M. Paul Gennevois, cultivateur, qui descendait à bicyclette le chemin de la Gare, est venue se jeter à l'angle de la rue de Fleury contre l'automobile de M. André Dubois, brasseur, à Denain.

Le cycliste a été légèrement blessé au visage ; sa machine a été démolie.

LOURCHES

Le registre. — Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs, procès-verbal a été rédigé à la charge de Benvenuto Giacon, cimentier et logeur, 12, rue Danton.

NIVELLES

Les actes de sabotage. — Nous avons signalé, hier, les actes de sabotage constatés sur la ligne électrique du secteur de Nivelles.

L'enquête ouverte par la gendarmerie en a fait découvrir l'auteur. C'est un gamin de 10 ans, A. F., qui s'était amusé à tordre du fil de fer en forme de crochet et à le jeter sur les fils électriques.

Son coup fait, il se plaisait à dire : « Il n'y aura pas de lumière ce soir, à Nivelles ».

Procès-verbal lui a été dressé ainsi qu'à ses parents responsables.

ROSULT

Deux huttes de chasse incendiées. — Deux huttes de chasse situées au merais de Bousignies, appartenant l'une à M. Fernand Descarpentries, électricien, et l'autre à M. Marcel Batteau, chaudronnier, ont été détruites par le feu.

Les dégâts s'élèvent pour le premier à 1.000 francs et pour le second à 300 fr.

Ces deux huttes étaient situées à 200 mètres l'une de l'autre.

On croit à un acte de malveillance. La gendarmerie enquête.

QUIEVRECHAIN

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté un sieur Robert Brow, dit « Bralam », 34 ans, forain, recherché par le parquet de Saint-Quentin, pour abus de confiance et qui a été incarcéré provisoirement à la maison d'arrêt de Valenciennes.

DOUAI

LA CAMBRIOLEUSE

A la suite d'une plainte déposée par Mme Desforges, demeurant rue Martin-du-Nord, qui avait été victime d'un vol de 100 fr., la police de sûreté ouvrit une enquête qui vient d'aboutir. L'auteur du vol est une nommée Mathilde Desforges, femme Febry, 23 ans, journalière, 32, rue des Wetz. Elle a reconnu les faits et déclaré s'être introduite chez Mme Desforges à l'aide d'une fausse clef et avoir pris le billet de 100 fr. dans un coffret qui se trouvait sur une étagère dans la cuisine.

AU PARQUET

Les gendarmes ont amené au Parquet la femme Ida Poiret, 34 ans, fille soumise, originaire d'Enquin-les-Mines, qu'ils avaient arrêtée en galante compagnie, sur la route nationale, au hameau du Raquet. Ida Poiret a été écrouée sous l'inculpation de vagabondage spécial.

INDESIRABLE

La police de sûreté a notifié au sujet yougoslave Marc Sipic, 27 ans, sans domicile fixe, un arrêté d'expulsion pris par le préfet du Nord contre lui. Il devra avoir quitté la France dans un délai de 48 heures.

LA JUSTICE :: TAILLEUR
Face Octroi Roubaix, route Lannoy
FABRIQUE DE TISSUS
Complets pre laine peignée 235, 290 f.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MARCHIENNES

Etranger en défaut. — Pour carte d'identité périmée, Wadislaw Krysens, 46 ans, sujet polonais, demeurant à Auby, rue Massenet, a récolté un procès-verbal.

NOMAIN

Sans feu ni lieu. — Rencontré errant au lieu dit « La Chapelle d'Herbomeiz », Valentin Geawin, 45 ans, sans profession, ni domicile, a été arrêté et déféré au Parquet pour vagabondage.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

SOLESMES

Brave. — On nous informe que sur l'initiative du brigadier-chef de la police municipale, un certain nombre de cultivateurs et de jardiniers se sont cotisés pour offrir une pipe d'honneur à M. Verhaeghe, policier amateur, à qui l'on doit l'arrestation des deux dévalisseurs de clapiers, de poulaillers et sans doute aussi de jardins, que le Tribunal de Cambrai vient de condamner ces jours-ci, l'un à six mois de prison, l'autre à dix mois et cinq ans d'interdiction de séjour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

RECQUIGNIES

TRAGIQUE SUICIDE D'UNE JEUNE POLONAISE

Le jeudi 30 avril, une jeune fille habitant Recquignies, rue du Progrès, ne 33, s'est jetée dans le canal de la Sambre. Il s'agit de Mlle Marie Meizareck, dont le père veuf, est venue habiter Recquignies, il y a environ 7 ans. Dans la famille, Marie était la plus âgée de trois enfants et servait de mère à deux jeunes frères de 7 et 8 ans.

A 14 ans, Marie fut placée comme bonne, mais depuis assez longtemps déjà, elle était revenue au domicile paternel.

Assez précoce pour son âge, elle fit la connaissance à Recquignies, d'un jeune homme de quelques années plus âgé qu'elle, M. H. F... Mais M. Meizareck jugeant sa fille trop jeune, s'opposait au mariage de celle-ci.

Le 30 avril, à 11 h., son père voyant Marie écrire quelques lettres lui demanda à qui, elles étaient destinées, mais la jeune fille ne répondit pas à la question posée. Le malheureux père ne se doutait pas qu'une de ces lettres était un adieu de sa fille. Ayant terminé elle prit son manteau, son chapeau, son sac à main et après avoir dit au revoir à son père et à ses frères, elle sortit. Marie ne devait plus revenir, elle allait se noyer.

La Sambre grossie par les pluies récentes l'entraîna sans doute, car son corps jusqu'ici n'a pu être retrouvé. Dans son sac à main, on trouva trois lettres, une à son père, dans laquelle elle disait : « Cher papa, quand tu verras cette lettre, je serai morte ». La deuxième disait : « Chers petits frères, pardonnez-moi ». La troisième, à son ami, disait : « A mon Fernand, pardonne-moi, je t'aime ».

Drame émouvant qui plonge un père dans la douleur et prive deux jeunes enfants d'une grande sœur remplaçant la maman.

FOURMIES

Un cycliste emballé. — Une automobile conduite par M. Georges, chauffeur des Etablissements Canlot, de la rue de Paris, tournait l'angle des rues St-Louis et Flament, devant l'épicerie Briffoteaux, quand un jeune cycliste, qui avait apparemment perdu la direction de son guidon, se jeta sur elle. Il put se rattacher instinctivement au radiateur de la voiture et s'en tira sans grand mal. Par contre, son vélo a été sérieusement endommagé. Sans rien dire à personne, il prit sa bécane sur son dos et la porta dans un atelier de réparation du voisinage.

ENGLEFONTAINE

Ivresse publique. — Alfred Many, 42 ans, marchand ambulant, ayant bu plus que de raison, se trouvait dans un complet état d'ivresse. Rencontré par les gendarmes de Bousies, il fut reconduit à son domicile et gratifié d'une contravention pour ivresse publique et manifeste.

A LA JUPE ÉLÉGANTE
22, rue du Maréchal-Foch (ANCIENNE RUE NEUVE), 22
(Près de la Grand'Place, derrière le Mairie) ROUBAIX
ROBES - COSTUMES - MANTEAUX
Immense choix de ROBES DE CÉRÉMONIE et ROBES DE MARIÉE
Nouveaux Modèles chaque semaine dans tous les rayons

Dernière Minute

45 CADAVRES retirés des décombres de l'arsenal de Nichteroy

Quarante-cinq cadavres ont été découverts jusqu'à présent dans l'arsenal de Nichteroy où une explosion s'est produite. La secousse a été si violente que toutes les vitres des maisons situées dans un rayon de cinq kilomètres ont été brisées. Un homme qui se trouvait dans un canot automobile dans la baie de l'arsenal a été jeté à l'eau et s'est noyé. On craint par ailleurs qu'un certain nombre de baigneurs n'aient été emportés par le reflux de marée provoqué par l'explosion.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

HAILLICOURT

UNE SERVANTE VOLEUSE PRISE AU PIEGE

Depuis trois mois environ, Mme veuve Hornez, 55 ans, commerçante en confiserie et eaux minérales, au quartier Louis de Busnes, occupait en qualité de femme de ménage la nommée Henriette Lohest, enfant assistée du département de la Seine, née à Paris le 16 septembre 1895, épouse de M. Louis Jacotot, de qui elle est séparée depuis plus de quatre ans. La confiance la plus illimitée lui était accordée et entre autres ses occupations dans la maison, Henriette Lohest accompagnait Mme Hornez, qui, chaque jour, en voiture, rendait visite à sa nombreuse clientèle. Or, depuis un mois environ, le fils, M. Foriez Gaston, s'apercevait qu'une personne inconnue touchait à l'argent liquide en portefeuille, et ne savait sur qui porter ses soupçons. Et pourtant, le commerçant se rappela avoir été informé, lorsqu'il fit travailler cette femme, qu'il devait se méfier de celle qu'il occupait dans ses appartements.

Ces temps derniers, le garde champêtre Caillérez remettait successivement diverses convocations à M. Foriez, conseiller, municipal et membre de plusieurs commissions. A la vue de la femme de ménage, le garde la connaissant ainsi que ceux qui l'entouraient, fit de nouveau ouvrir l'œil au patron, qui s'aperçut, peu après, d'autres vols de billets de banque.

Une souricière fut tendue à celle que l'on soupçonnait. M. Foriez eut à relever les numéros de divers billets de cent et de di xfrancs, qu'il laissa comme précédemment et selon ses habitudes, dans son portefeuille, laissé dans la poche intérieure d'un veston, tout à proximité d'une pièce où devait travailler l'indélicate Henriette

Jeudi, pendant que Mme Hornez sommeillait encore et que son fils vaquait à ses occupations dans la cour, l'épouse Louis Jacotot qui vit avec Jean Jacotot, le frère de son mari, dans un baraquement appartenant à Mme veuve Cousin, née A